

16

Mettre en place un plan d'action en faveur de l'égalité femmes-hommes dans tous les domaines de la culture



STATUT

Recommandation en cours

Version 4

Travaux réalisés

- 26 février 2024 : Publication par le CID Fraen an Gender, en collaboration avec le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER), de l'État des lieux « Analyse de la programmation culturelle 2022-2023 sous l'angle de la dimension du genre au Luxembourg ». Le CID Fraen an Gender bénéficie d'une convention avec le ministère de la Culture depuis 2022.
- 1^{er} janvier 2024 : Entrée en vigueur des lois du 14 juillet 2023 portant création des établissements publics Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain, Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean, Espace culturel des Rotondes, Théâtre National du Luxembourg et Trois C-L – Maison pour la Danse (voir recommandation KEP no 12). Les lois prévoient une représentation paritaire de femmes et d'hommes au sein des conseils d'administration.
- 2023 : Mise en place d'un échange régulier avec le Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité, notamment en ce qui concerne la collecte des données de genre dans les établissements culturels liés au ministère de la Culture pour l'Observatoire de l'Égalité
- 15 juin 2022 : Entrée en vigueur de la Charte de déontologie pour les structures culturelles avec un chapitre consacré à l'égalité des chances et des genres
- 2022 : Évaluation et correction des données concernant l'évolution de la représentation paritaire dans nos institutions pour l'Observatoire de l'Égalité
- Octobre 2021 : Pour les futures communications du ministère de la Culture, mise en place d'un guide pratique interne pour une communication publique inclusive (utilisation de termes épicènes et de doublets, etc.)
- Avril 2021 : Participation à la récolte des données concernant le secteur culturel pour le chapitre « Prise de décision » de l'Observatoire de l'Égalité
- Février 2021 : Publication du rapport d'activité 2020 avec un chapitre spécial consacré aux données sur l'égalité entre les femmes et les hommes au niveau de la prise de décision au sein des établissements culturels liés au ministère de la Culture

- 8 octobre 2020 : Publication du Plan d'action national de l'égalité des femmes et des hommes
- Septembre-octobre 2020 : Participation aux négociations en cours du projet de conclusions « Gender equality in the field of culture » au niveau du groupe de travail préparatoire du Conseil de l'UE. Les conclusions de la Présidence ont été adoptées au Conseil des ministres de l'UE le 1^{er} décembre 2020.
- 2018-2020 :
 - Mise en place de démarches visant une représentation paritaire de femmes et d'hommes dans les organes de prise de décision et de gestion du ministère de la Culture
 - Promotion de la représentation paritaire de femmes et d'hommes au sein des institutions partenaires du ministère en ce qui concerne la composition des commissions, conseils, jurys et autres entités
 - Mise en place d'une ventilation par sexe dans un nombre de statistiques culturelles et autres évaluations internes
 - Engagement pour un traitement égalitaire des candidatures lors des procédures de sélection au ministère

Travaux en cours

- Développement de la base de données en matière de statistiques de genre relatives au secteur culturel

Communications officielles

- [14 juin 2022 : Présentation de la charte de la déontologie pour les structures culturelles](#)

Documentation

- [Rapport « Analyse de la programmation culturelle 2022-2023 sous l'angle de la dimension du genre au Luxembourg » \(CID Fraen an Gender\)](#)
- [Observatoire de l'Égalité – Prise de décision – Culture](#)
- [Charte de déontologie pour les structures culturelles](#)

Contact

- Laurence Brasseur
(+352) 247 86618
laurence.brasseur@mc.etat.lu
- Déborah Schott
(+352) 247 86609
deborah.schott@mc.etat.lu

Mise en ligne

- Première version : 26.10.2020
- Dernière modification : 27.12.2024